

**Procès-verbal de la soixantième (60<sup>e</sup>) séance (spéciale à huis clos)  
du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de  
santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-  
Québec (CIUSSS MCQ) tenue le mardi 25 août 2020, à 16 h 30, par  
conférence Zoom.**

**Procès-verbal approuvé le 2020-09-29**

*(rédigé par M<sup>me</sup> Annie Lavigne, spécialiste en procédés administratifs)*

**Présences :**

M. Marcel Dubois (président)  
M. Michel Larrivée (vice-président)  
M. Carol Fillion (secrétaire)  
M. Richard Beauchamp  
D<sup>r</sup> Christian Carrier  
M<sup>me</sup> Carol Chiasson  
M. Michel Dostie  
M<sup>me</sup> Sophie Godbout  
M<sup>me</sup> Michèle Laroche  
M<sup>me</sup> Martine Lesieur  
M<sup>me</sup> Catherine Parissier  
M<sup>me</sup> Chantal Plourde  
M. Érik Samson

**Absences :**

M. Carl Montpetit  
M<sup>me</sup> Lina Sévigny

**Invités :**

M. André Beaulieu  
M<sup>me</sup> Lucie Lafrenière  
M<sup>me</sup> Nancy Lemay

Puisque cette séance en est une à huis clos, aucun membre du public n'assiste à la rencontre.

**POINTS STATUTAIRES**

**CA-60-01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration et le quorum étant constaté, M. Marcel Dubois, président, déclare la séance ouverte à 16 h 30.

Sur proposition de M<sup>me</sup> Carol Chiasson, appuyée par M<sup>me</sup> Sophie Godbout, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la présente rencontre.

**CA-60-02. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET PRISE DE CONSCIENCE DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES**

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise

**RÉSOLUTIONS EN BLOC**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Chantal Plourde, appuyée de M<sup>me</sup> Catherine Parissier, le conseil d'administration adopte à l'unanimité tous les sujets inscrits à la section « Résolutions en bloc ».

M. Dubois profite de l'occasion pour féliciter, au nom des membres du conseil d'administration, les personnes nouvellement nommées, soit M<sup>me</sup> Marie-Josée Tremblay à titre de directrice des services spécialisés chirurgicaux et oncologiques par intérim, M. Louis Brunelle à titre de conseiller stratégique au président-directeur général.

**CA-60-03. ANNONCE DE LA NOMINATION DE LA DIRECTRICE DES SERVICES SPÉCIALISÉS CHIRURGICAUX ET ONCOLOGIQUES PAR INTÉRIM**

À la suite de l'annonce du départ du titulaire en titre, M. Philippe Lottin, des démarches ont eu lieu pour le processus de sélection de ce poste de directeur par intérim.

La candidature de M<sup>me</sup> Marie-Josée Tremblay est retenue au terme du processus de sélection.

**CA-60-04. NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLER STRATÉGIQUE AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

À la suite de la création d'un poste de conseiller stratégique au président-directeur général, la candidature de M. Louis Brunelle est retenue au terme du processus de sélection.

**Résolution CA-2020-63**

**Nomination au poste de conseiller stratégique au président-directeur général**

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S 4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de M. Jean-François Equilbec à titre de directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) et la création d'un poste de conseiller stratégique au PDG;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M<sup>e</sup> Louis Brunelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général à l'effet de nommer M<sup>e</sup> Louis Brunelle au poste de conseiller stratégique au PDG;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M<sup>e</sup> Louis Brunelle au poste de conseiller stratégique au PDG. Cette nomination sera effective en date du 2 septembre 2020;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M<sup>e</sup> Brunelle en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

**CA-60-05. DÉSIGNATION D'UN MÉDECIN EXAMINATEUR**

L'application de la procédure d'examen des plaintes qui concerne un médecin, un dentiste ou un pharmacien, de même qu'un résident, est placée sous la responsabilité d'un ou de plusieurs médecins examinateurs. Ces derniers sont désignés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP).

**Résolution CA-2020-64**

**Désignation d'un médecin examinateur**

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de désigner, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens [ci-après « CMDP »], le ou les médecins examinateurs chargés de l'application de la procédure d'examen des plaintes qui concerne un médecin, un dentiste ou un pharmacien, de même qu'un résident;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes des usagers (RG-01-002) adopté par le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et

de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] le 3 novembre 2015 (résolution CA-2015-91);

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par le D<sup>r</sup> Martin Pham Dinh;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité exécutif du CMDP lors de sa rencontre du 26 mai 2020 à l'effet de désigner D<sup>r</sup> Martin Pham Dinh à titre de médecin examinateur du CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée suite à l'entrevue effectuée le 4 août 2020 par la D<sup>re</sup> Anne-Marie Grenier, directrice des services professionnels et de la pertinence clinique, le D<sup>r</sup> Jocelyn Gervais, président du CMDP, et M<sup>me</sup> Lucie Lafrenière, commissaire aux plaintes et à la qualité des services;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de désigner D<sup>r</sup> Martin Pham Dinh à titre de médecin examinateur du CIUSSS MCQ;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer les conditions de travail afférentes, en conformité avec les règles émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution;

## **DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION OU POUR INFORMATION ET NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION**

### **CA-60-06. NOMINATION DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Sur proposition de M. Érik Samson, appuyée par M<sup>me</sup> Michèle Laroche, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Suite à la démission des membres désignés aux postes du comité des usagers du centre intégré (CUCI) et du Département régional de médecine générale (DRMG), des démarches ont été effectuées afin de combler les postes vacants. Suite aux démarches, le DRMG désigne le D<sup>r</sup> Pierre Martin et le CUCI désigne M<sup>me</sup> Ginette Boisvert pour combler les postes vacants et ainsi compléter leurs mandats qui se terminent en mars 2021.

Le président du conseil d'administration souligne les deux nominations répond aux questions des membres.

#### **Résolution CA-2020-65**

##### **Nomination de membres au conseil d'administration**

CONSIDÉRANT le paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 10 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales [ci-après « LMRSSS »] qui prévoit que la composition du conseil d'administration doit inclure un membre désigné par et parmi les membres du département régional de médecine générale;

CONSIDÉRANT le paragraphe 6<sup>o</sup> de l'article 10 de la LMRSSS qui prévoit que la composition du conseil d'administration doit inclure un membre désigné par et parmi les membres du comité des usagers de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 20 de la LMRSSS qui prévoit les modalités de comblement des postes devenus vacants en cours de mandat;

CONSIDÉRANT la démission du D<sup>r</sup> Jocelyn Hébert, membre représentant le Département régional de médecine générale [ci-après « DRMG »], acceptée par le conseil d'administration du

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] le 2 octobre 2018 (CA-2018-79);

CONSIDÉRANT la démission de M. André Poirier, membre représentant le comité des usagers du centre intégré [ci-après « CUCI »], acceptée par le conseil d'administration du CIUSSS MCQ le 15 juin 2020 (CA-2020-36);

CONSIDÉRANT les démarches effectuées auprès du DRMG et du CUCI;

CONSIDÉRANT la recommandation par le DRMG le 20 juillet 2020 à l'effet de nommer le D<sup>r</sup> Pierre Martin en tant que membre désigné par le DRMG;

CONSIDÉRANT la recommandation par le CUCI le 8 juillet 2020 à l'effet de nommer M<sup>me</sup> Ginette Boisvert en tant que membre désigné par le CUCI;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer le D<sup>r</sup> Pierre Martin, en tant que membre désigné par le DRMG au conseil d'administration du CIUSSS MCQ;
2. de nommer M<sup>me</sup> Ginette Boisvert, en tant que membre désigné par le CUCI au conseil d'administration du CIUSSS MCQ.

#### **CA-60-07. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019-2020 SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES ET DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES**

Sur proposition de M. Michel Larrivée, appuyée par M<sup>me</sup> Chantal Plourde, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Annuellement, ou à chaque fois qu'il le requiert, chaque établissement se doit de transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) un rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes. Ce rapport décrit les types de plaintes reçues, y compris les plaintes concernant les médecins, les dentistes ou les pharmaciens, les délais d'examen, les suites données et les plaintes qui ont fait l'objet d'un recours auprès du Protecteur du citoyen.

Suite à la présentation de M<sup>me</sup> Lucie Lafrenière, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, celle-ci répond à l'ensemble des questions des membres du conseil d'administration. Mme Sophie Godbout souligne une incohérence au tableau 8 de la page 27 du rapport cité en titre. L'information sera validée par l'équipe de Mme Lafrenière et le rapport sera ajusté.

#### **Résolution CA-2020-66**

#### **Adoption du rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services**

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration de transmettre annuellement au ministre de la Santé et des Services sociaux un rapport faisant état de l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits prévue à l'article 76.10 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) [ci-après « LSSSS »];

CONSIDÉRANT l'article 172.5 de la LSSSS qui énonce que le conseil d'administration est responsable de s'assurer du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet de Rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter le projet de Rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services;
2. de demander à la commissaire aux plaintes et à la qualité des services de présenter le contenu du Rapport annuel 2019-2020 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services lors des séances publiques d'information suivant son dépôt à l'Assemblée nationale.

**CA-60-08. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020 ET DU RAPPORT DES COMITÉS, CONSEILS ET INSTANCES 2019-2020 DU CIUSSS MCQ**

Sur proposition de M. Michel Dostie, appuyée par M<sup>me</sup> Sophie Godbout, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Le rapport annuel de gestion répond aux exigences de la LSSSS et de la circulaire 2020-020 du MSSS. En ce sens, la section des comités, conseils et instances (autre que le conseil d'administration) a été retirée du rapport annuel de gestion et incluse dans le rapport des comités, conseils et instances. La section 3.3 du rapport annuel de gestion résume l'ensemble des réalisations effectuées par l'établissement au cours de l'année 2019-2020.

Suite à présentation de M. Carol Fillion, président-directeur général, celui-ci répond à l'ensemble des questions des membres du conseil d'administration.

**Résolution CA-2020-67**

**Adoption du rapport annuel de gestion 2019-2020 et du rapport des comités, conseils et instances 2019-2020 du CIUSSS MCQ**

CONSIDÉRANT l'article 172 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) [ci-après « LSSSS »] attribuant au conseil d'administration d'un établissement la responsabilité d'adopter son rapport annuel de gestion et de suivre la performance et la reddition de comptes des résultats;

CONSIDÉRANT l'article 182.7 de la LSSSS prévoyant que le rapport annuel de gestion d'un établissement doit comprendre une présentation des résultats en lien avec les objectifs prévus au plan stratégique et à l'entente de gestion et d'imputabilité convenue avec le ministre de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT les articles 99.8, 182.8 et 278 de la LSSSS de même que la circulaire ministérielle 2019-010 précisant les autres éléments devant figurer dans ce rapport;

CONSIDÉRANT le critère 13.9 du cahier de normes sur la gouvernance d'Agrément Canada qui précise que le conseil d'administration doit établir un rapport annuel de ses réalisations;

CONSIDÉRANT la lecture et l'analyse du projet de Rapport annuel de gestion 2019-2020 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec [ci-après « CIUSSS MCQ »] par le comité de lecture constitué du président-directeur général, des deux présidents-directeurs généraux adjoints ainsi que de M<sup>me</sup> Catherine Parissier, membre du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'analyse du projet de rapport annuel de gestion 2019-2020 présenté lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'adopter le projet de rapport annuel de gestion 2019-2020 du CIUSSS MCQ;
2. d'adopter le projet de rapport des comités, conseils et instances 2019-2020 du CIUSSS MCQ;

3. de demander au président-directeur général de présenter le contenu du Rapport annuel de gestion 2019-2020 du CIUSSS MCQ lors des séances publiques d'information suivant son dépôt à l'Assemblée nationale.

#### **CA-60-09. ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2020-2021 DU CIUSSS MCQ**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Michèle Laroche, appuyée par M<sup>me</sup> Catherine Parissier, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Le 3 juillet 2020, le MSSS confirmait l'enveloppe budgétaire du CIUSSS MCQ. La circulaire 03.01.61.02 (n° dossier 2020-003) « Suivi financier des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux – Planification budgétaire » stipule que nous devons produire un budget dans les 21 jours suivant cette confirmation. Toutefois, considérant la crise sanitaire de la COVID-19, l'établissement devra transmettre ce rapport au plus tard le 15 septembre 2020 au MSSS.

Suite à une présentation de M<sup>me</sup> Nancy Lemay, directrice des ressources financières, celle-ci répond à l'ensemble des questions des membres du conseil d'administration. M<sup>me</sup> Martine Lesieur, vice-présidente du comité de vérification, recommande au nom du comité l'adoption du budget 2020-2021.

#### **Résolution CA-2020-68**

#### **Adoption du budget initial 2020-2021 du CIUSSS MCQ**

CONSIDÉRANT l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) [ci-après « LSSSS »] qui édicte que le président-directeur général doit soumettre pour adoption les prévisions budgétaires de fonctionnement de l'établissement d'un montant global de 1 617 623 141 \$;

CONSIDÉRANT l'article 283 de la LSSSS qui indique que l'établissement a établi ses règles et les modalités de répartition de ses ressources financières entre les différents programmes suivant les besoins propres à son plan d'organisation;

CONSIDÉRANT l'article 172.6 de la LSSSS qui édicte que le conseil d'administration doit s'assurer de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, c. E-12.0001) qui édicte que l'établissement doit adopter un budget de fonctionnement dont les dépenses et les revenus sont en équilibre;

CONSIDÉRANT l'information reçue du ministère de la Santé et des Services sociaux le 3 juillet 2020 indiquant à l'établissement le budget initial de fonctionnement qui lui est alloué pour l'exercice financier 2020-2021;

CONSIDÉRANT la résolution CA-2017-79 adoptant la Politique d'encadrement du processus budgétaire par le conseil d'administration lors de sa séance du 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une indexation spécifique n'a pas été reçue pour les médicaments oncologiques et que le MSSS est en analyse sur cet élément;

CONSIDÉRANT qu'après avoir analysé les paramètres proposés lors de sa séance du 20 août 2020, le comité de vérification recommande l'approbation du budget.

**IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

1. d'approuver le budget initial 2020-2021 avec un déficit de 8 976 346 \$ du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec tel que présenté et déposé au conseil d'administration. Le déficit étant relié directement à la non indexation des coûts de médicaments oncologiques;

2. d'autoriser le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

**CA-60-010. AUTORISATION POUR L'ACHAT DES TERRAINS VISANT LA CONSTRUCTION DES DEUX MAISONS DES AÎNÉS DANS LES TERRITOIRES DE TROIS-RIVIÈRES ET DRUMMONDVILLE**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Martine Lesieur, appuyée par M<sup>me</sup> Érik Samson, le sujet cité en titre est soumis à l'étude aux fins d'adoption par le conseil d'administration.

Le 29 mai 2019, les présidents-directeurs généraux étaient informés par le sous-ministre du développement de 2 600 nouvelles places en soins de longue durée. Les besoins reconnus dans le cadre de ce projet par le MSSS pour notre région étaient de 248 nouvelles places. Ce nombre a été révisé par le MSSS en cours de projet et se situe actuellement à 240 au lieu de 248.

Suite une présentation de M. Sébastien Rouleau, directeur du programme soutien à l'autonomie de la personne âgée et de M. André Beaulieu, directeur adjoint des services techniques, ceux-ci répondent en collaboration avec le président-directeur général, aux questions des membres du conseil d'administration.

**Résolution CA-2020-69**

**Autorisation pour l'achat des terrains visant la construction des deux maisons des aînés dans les territoires de Trois-Rivières et Drummondville**

CONSIDÉRANT l'annonce de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants concernant la création de 2 600 nouvelles places en maisons des aînés et alternatives d'ici 2022, dont 240 places pour le Centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (le « CIUSSS MCQ ») dans le cadre de son projet de maisons des aînés (le « Projet »);

CONSIDÉRANT le fait que les 240 places prévues pour le CIUSSS MCQ se situent sur trois sites, à savoir Trois-Rivières, Drummondville et Victoriaville;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des infrastructures, à titre de gestionnaire de projets, a mis en place une équipe maître de travail et que le Projet sera réalisé en mode traditionnel, soit l'entreprise générale;

CONSIDÉRANT la confirmation du ministère de la Santé et de Services sociaux à l'effet que tous les coûts d'acquisition des immeubles et tous les frais associés au Projet seront entièrement assumés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et financés par le Plan québécois des infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'offre d'achat d'immeuble datée du 19 mai 2020 et dont une copie est jointe à la présente résolution (l'« Offre d'achat »), le CIUSSS MCQ a convenu d'acheter de IMMOBILIÈRE CANADIAN TIRE LIMITÉE / CANADIAN TIRE REAL ESTATE LIMITED, CANADIAN TIRE CORPORATION, LIMITED / LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE l'immeuble connu et désigné comme étant composé des lots 3 012 404 et 3 012 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain, avec bâtisses dessus construites portant les numéros 6, rue Fusey (Québec) G8T 9J1 et 20, rue Notre-Dame, Trois-Rivières (Québec) G8T 9J1, circonstances et dépendances (l'« Immeuble Trois-Rivières ») au prix de deux millions huit cent mille dollars (2 800 000 \$) sans les taxes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la promesse bilatérale de vente et d'achat datée du 28 juillet 2020 et dont une copie est jointe à la présente résolution (la « Promesse ») et collectivement avec l'Offre d'achat (les « Promesses »), le CIUSSS MCQ a convenu d'acheter de 9107-3544 QUÉBEC INC. l'immeuble connu et désigné comme étant composé du lot 3 427 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, avec bâtisse dessus

construite portant le numéro 450, rue Hériot, à Drummondville (Québec) J2B 1B9, circonstances et dépendances (l'« Immeuble Drummondville » et collectivement avec l'Immeuble Trois-Rivières (les « Immeubles ») au prix de un million huit cent mille dollars (1 800 000 \$) sans les taxes;

CONSIDÉRANT que les Immeubles deviendront partie intégrante de l'inventaire immobilier du réseau de la santé et des services sociaux du CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT que la conclusion des transactions immobilières prévues aux Promesses sont conditionnelles à la réalisation de certaines conditions de clôture en faveur du CIUSSS MCQ incluant notamment et non limitativement la réalisation d'une vérification diligente dont les conclusions doivent être à la satisfaction du CIUSSS MCQ (les « Conditions de clôture »);

CONSIDÉRANT qu'advenant le cas où les Conditions de clôture sont toutes rencontrées à la satisfaction du CIUSSS MCQ, il sera requis de donner suite aux Promesses et de conclure les transactions immobilières visant l'acquisition par le CIUSSS MCQ des Immeubles, le tout conformément, à des actes de vente immobiliers (les « Actes de vente ») dont les termes et conditions devront être conformes à ceux contenus dans les Promesses;

CONSIDÉRANT que ces transactions immobilières permettent d'envisager le début des chantiers en 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est dans le meilleur intérêt du CIUSSS MCQ d'acquérir les Immeubles aux fins de la réalisation du Projet et de conclure les Actes de vente dont les termes et conditions devront être conformes à ceux contenus dans les Promesses;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de direction lors de sa rencontre du 18 août 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité de vérification lors de sa rencontre du 20 août 2020;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. QUE la signature des Promesses soit ratifiée, confirmée et approuvée;
2. QUE le CIUSSS MCQ soit autorisé à acheter les Immeubles décrits aux Promesses et à conclure avec leur vendeur respectif les Actes de vente afin de réaliser les transactions immobilières qui y sont prévues, le tout selon les termes et conditions prévus aux Promesses;
3. QUE le prix d'achat des Immeubles prévu aux Promesses payable par le CIUSSS MCQ en faveur de leur vendeur respectif, de la façon prévue aux Promesses, soit et il est par les présentes approuvé;
4. QUE M. Carol Fillion, président-directeur général du CIUSSS MCQ, soit et il est par les présentes autorisé et instruction lui est donné de signer, pour et au nom du CIUSSS MCQ, les Actes de vente et qu'il soit également autorisé à apporter auxdits Actes de vente toute modification, correction ou ajout qu'il jugera utile ou nécessaire;
5. QUE M. Carol Fillion, président-directeur général du CIUSSS MCQ, soit et il est par les présentes autorisé à déléguer la signature des Actes de vente conformément au plan de délégation de signature du CIUSSS MCQ;
6. QUE M. Carol Fillion, président-directeur général du CIUSSS MCQ, ou la personne désignée par celui-ci, soit et il est par les présentes autorisé et instruction lui est donné de signer, pour et au nom du CIUSSS MCQ, toute formule et d'effectuer tout choix fiscal en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la *Loi sur les impôts* en rapport avec l'achat desdits Immeubles, le cas échéant;
7. QUE M. Carol Fillion, président-directeur général du CIUSSS MCQ, soit et il est par les présentes autorisé et instruction lui est donné de signer, pour et au nom du CIUSSS MCQ,



tout autre document et de faire toute chose jugée utile ou nécessaire pour donner effet aux présentes résolutions.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

### CA-60-011. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, sur proposition de M. Michel Larrivée, appuyée par M. Érik Samson, la séance est levée à 18 h 07.

LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE,

*Original signé par*

\_\_\_\_\_  
M. Marcel Dubois

*Original signé par*

\_\_\_\_\_  
M. Carol Fillion  
Président-directeur général